

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG / CAM** : contournement obligatoire sauf pour :

- Les aéronefs participant à l'exercice,
- Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT BAUGES**Limites latérales

45°47'19"N, 006°08'40"E
45°45'27"N, 006°13'22"E
45°43'09"N, 006°14'55"E
45°37'43"N, 006°14'25"E
45°34'43"N, 006°07'28"E
45°34'23"N, 006°01'50"E
45°38'12"N, 005°57'50"E
45°44'38"N, 006°05'39"E
45°47'19"N, 006°08'40"E

Limites verticales

SFC / 1000ft ASFC

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice :**

État-major de la 27^e Brigade d'infanterie de montagne (27^e BIM) :
TEL : 04.56.85.72.17
PNIA : 864.382.7217

COMALAT- section espace :
TEL : 01.73.95.22.83/22.84

Pendant l'exercice :

Directeur d'exercice (DIREX) :
TEL : 06.73.90.50.33